



**LE REPÈRE
DES SITES TOURISTIQUES
ENGAGÉS EN FAVEUR
DE L'ENVIRONNEMENT**



SITES DE VISITE - NF 526
www.ecolabels.fr

POUR QUI ?

*Monuments, musées, jardins,
parcs d'attraction, gouffres et grottes...*
tous les lieux touristiques accueillant
des visiteurs et offrant un service
de médiation (transfert de
connaissance ou de savoir-faire),
peuvent prétendre à la certification
NF Environnement Sites de visite.

POURQUOI ?

**Avec NF Environnement,
prouvez votre engagement quotidien
et faites en un atout majeur pour
communiquer auprès des touristes
éco-responsables!**

En interne, cette démarche est un
projet fédérateur pour vos salariés,
source d'innovation et d'économies.





SITES DE VISITE - NF 526

www.ecolabels.fr

COMMENT OBTENIR LA CERTIFICATION

La certification NF Environnement « Sites de visite » garantit la réduction des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie au travers de contrôles de nombreux critères dont :

- ✓ **Gestion générale du site de visite**
- ✓ **Maîtrise des consommations d'eau et d'énergie**
- ✓ **Achats responsables**
- ✓ **Limitation de l'utilisation de produits dangereux**
- ✓ **Réduction de la production de déchets**
- ✓ **Sensibilisation des visiteurs à l'environnement**

- 1 Dépôt de votre dossier de candidature auprès d'AFNOR Certification
- 2 AFNOR Certification étudie votre recevabilité
- 3 Un auditeur analyse sur site les critères de certification
- 4 Il rédige un rapport d'audit, soumis à une commission d'experts pour décision
- 5 Si décision favorable, un certificat vous est remis pour 3 ans
- 6 Un audit de contrôle est réalisé tous les 2 ans

CONTACTEZ-NOUS

afnor
CERTIFICATION



www.ecolabels.fr

01 41 62 80 11

certification@afnor.org